

énééo FOCUS

AOÛT 2019

Le coût du vieillissement : ce que cachent les chiffres

THÈMES

Pensions

Vieillesse

Sécurité sociale

Fiscalité

Système monétaire

Europe

À DÉCOUVRIR DANS CETTE ANALYSE

Les discours et mesures politiques sur les pensions et les finances publiques sont souvent présentés comme « inévitables sur des bases certifiées », à savoir : le vieillissement « coûte cher » et « nuit à la soutenabilité financière ». Si « on ne fait rien », les résultats seront « ca-ta-strophiques » ! Néanmoins, d'autres « vérités » surgissent dès qu'on décode ces discours, et on trouve aisément ce qui est caché derrière. Qu'est-ce qui est dissimulé en fait ? C'est ce qu'on va découvrir dans cette analyse. Et hop, une partie de « cash-cache » commence !

QUESTIONS POUR LANCER ET/OU PROLONGER LA RÉFLEXION

Qu'est-ce que le « coût du vieillissement » ?

Pourquoi parle-t-on souvent des dépenses, et très peu des recettes ?

Quels sont les éléments utilisés pour établir les discours alarmistes ? Et quels sont les éléments nécessaires pour décoder ces discours ?

LE COÛT DU VIEILLISSEMENT : CE QUE CACHENT LES CHIFFRES

Depuis des années, bon nombre d'articles et de slogans catastrophistes accablent le vieillissement de tous les maux, et surtout annoncent l'impossibilité de maintenir les pensions, invitant chacun à se tourner vers les assurances privées. Tentez de décoder cela en vous outillant, cette lecture vous permettra de considérer la problématique des pensions positivement, et d'en parler sérieusement.

On se limite ici à l'argument « vieillissement = coût à maîtriser = et c'est la seule vérité ! », il en existe pourtant bien d'autres. Dans cette analyse, on objectivera et recontextualisera une série de chiffres en y redonnant un sens – social et politique – qui leur manque cruellement.

Pension: mensonges agréables ou vérités dérangeantes

ABCNNES CONTRIBUTION EXTERNE Publié le lundi 29 juillet 2019 à 18h51 - Mis à jour le lundi 29 juillet 2019 à 19h12



« Pension : mensonges agréables ou vérités dérangeantes » nous dit-on... »



Jean Hindriks, Senior Fellow de l'Inera Institute et professeur d'économie à l'UCLouvain estime que la faillite du système de pension est assurée si on ne fait rien (La Libre Belgique du 29/07/2019) :

«... Les politiques ont trop longtemps oublié de prendre leurs responsabilités vis-à-vis de cet épineux dossier et les citoyens ne se laissent plus bernier par des promesses électorales.

Des ajustements douloureux sont nécessaires si l'on ne veut pas aboutir à la faillite de notre système avec des retraités sans pension qui devront se retourner vers leurs enfants pour assurer leur subsistance...»



Après la lecture de cet Énéo Focus, nous vous suggérons de revenir sur le texte. En effet, vous allez mieux saisir pourquoi on dit quatre fois « Non » et une fois « Oui » !

Réaction (via Facebook) de Philippe Andrianne, secrétaire politique d'Énéo :

Non Professeur ! Les pensions actuelles ne sont pas les mêmes si l'on part plus tôt. La pension complète suppose une carrière de 45 ans et 40/45° ne donne pas le même montant que 45/45°.

Non Professeur ! Diminuer de 10% les pensions n'est pas viable... sauf pour celles des prof d'unif. Pas viable pour les petits pensionnés et pas viable pour l'économie belge avec demain 30% de consommateurs pauvres.

Non Professeur ! L'effort n'est pas porté par les générations futures uniquement : les futurs pensionnés payent actuellement l'éducation et le bien-être des enfants et petits-enfants.

Non Professeur ! Les cotisations sociales sur le travail ne sont pas la seule source de financement des pensions. Votre raisonnement ne tient pas compte des richesses produites par les secteurs financiers ou robotiques. La répartition peut aussi se faire via la cotisation sociale généralisée.

Oui Professeur ! Il faut parler sérieusement des pensions !

Daniel Bacquelaine sur le budget alloué aux pensions: "Tout le monde s'accorde à dire qu'on allait droit dans le mur"

LABONNÉS CL. V. Publié le lundi 04 février 2019 à 06h37 - Mis à jour le lundi 04 février 2019 à 08h59



L'ex-ministre des pensions Daniel Bacquelaine estimant que « *tout le monde s'accorde à dire qu'on allait droit dans le mur* »... Selon lui, « *le budget des pensions en 10 ans est passé de 28 milliards (2007) à 46,9 milliards (2018), ce qui est phénoménal* » (La Libre Belgique du 4/02/2019)

Euh... ce qui est phénoménal, c'est plutôt la manière dont il présente et compare les chiffres... On vous explique pourquoi dans les chapitres suivants.



Bart De Wever veut augmenter l'âge de la pension si l'espérance de vie augmente



Daniel Bacquelaine (MR) veut «continuer à augmenter l'âge moyen de départ à la retraite»

MIS EN LIGNE LE 3/08/2019 À 00:08



« Selon le ministre des Pensions, cette mesure est « indispensable pour la soutenabilité financière du système ».



Et le leader du plus grand parti du nord du pays « **veut augmenter l'âge de la pension si l'espérance de vie augmente** ». « *There is no alternative (pas d'autre choix)* » ? (RTBF en ligne, le 15/05/2019)

Et le ministre des pensions ne dit pas autre chose. Il souhaite « **continuer à augmenter l'âge moyen de départ à la retraite** »... (Le Soir, 03/08/2019)



En effet, pas d'autres choix que de réduire la dépense et/ou de restreindre les conditions d'accès SI on reste dans le cadre néolibéral, mais on n'est nullement obligé d'y rester !

Nous pouvons malheureusement multiplier à l'envi les exemples de cette nature, et il existe plusieurs **points communs** à ces discours et mesures politiques appliqués dont on commence à voir les effets (encadré relatif à l'étude de l'OCDE sur les pensions)¹...

Le taux de remplacement – rapport entre le salaire et la pension – va diminuer... ça vous étonne ?



La récente étude de l'OCDE prédit que, pour la Belgique, les travailleurs nés en 1956 (63 ans en 2019) qui prennent leur pension auront, en moyenne, 53% de leur dernier salaire brut. Ce taux de remplacement – rapport entre le salaire et la pension – baisserait jusqu'à 45,7% pour la génération née en 1996 (23 ans en 2019)...

Le pronostic est ainsi peu réjouissant, et il est frappant de constater que l'OCDE **cautionne** cette baisse presque généralisée (sauf quelques pays comme l'Autriche ou le Portugal) en disant « *Ces dernières décennies, les pays de l'OCDE ont adopté de nombreuses réformes des retraites, en particulier pour améliorer leur viabilité financière au vu des difficultés suscitées par le vieillissement de la population* ».

Voilà, tout est dit !... Non, en réalité, tout est **contourné** pour ne pas aborder les **trois injustices** développées ci-dessous !

Qu'est-ce que cette « mode » nous rabâche?

Il existe des points communs à ces discours. Nous vous suggérons de trouver des discours similaires, et vous constaterez aisément qu'ils les partagent également :

- ➔ Le vieillissement est principalement vu comme un « choc » ou comme une « bombe à retardement » financier ;
- ➔ Selon les protagonistes, les pensions légales ne sont plus « viables », car cela « pèse » trop sur les finances publiques (notamment sur les générations futures) ;
- ➔ Donc, au nom de la « soutenabilité financière », il faut « contrôler » la dépense publique et c'est leur SEULE solution sinon ça devient « incontrôlable ». Et cette solution passe par la diminution de la dépense, marque déposée de la politique néolibérale² ;
- ➔ La seule source de financement envisagée est la cotisation sociale, d'où le message de « travailler plus longtemps » et/ou recourir aux solutions privées (pension complémentaire, assurance hospitalisation privée, etc.). Ces solutions privées répondent aussi aux besoins de liquidités des assureurs devant remplacer les capitaux qui sortent en masse vu le nombre de fins de carrière ;

¹ <https://www.oecd.org/fr/retraites/pensions-publiques/OCDE-Synthese-Futurs-Retraites-2019.pdf>

² Caractérisée par : 1) la contraction de dépense (austérité), et peu de mesures sur la recette 2) les solutions par les acteurs privés (marchandisation) et 3) la rétention des profits (et moins de redistribution).

- Le mot d'ordre : PAS ASSEZ D'ARGENT ! Le résultat : davantage de responsabilisation individuelle et privatisation...

Pour nous, ces points communs sont des **discours à décoder**³ via des analyses critiques s'inscrivant dans une vision sociétale à la fois réelle, réaliste et positive proposant des mesures concrètes.

Un peu de bon sens s'il vous plaît : qu'est-ce qui dysfonctionne dans ces politiques/discours ?

- N'allons quand même pas oublier que le vieillissement est avant tout un **phénomène démographique connu et prévisible** depuis des lustres! il s'agit d'une erreur intellectuelle et académique de considérer cela comme un « choc » !
- Pour les chiffres des dépenses, il **faut toujours les ramener dans un contexte socioéconomique**. Ainsi annoncer une augmentation du pourcentage du PIB consacré aux pensions et ne pas les mettre en rapport avec l'évolution du PIB ni en tenant compte de l'inflation n'est ni juste ni honnête.
- Le mot d'ordre : « **RESPONSABILITÉ** des individus ! ». Sous-entendu : « tournez-vous vers le privé, épargnez vous-mêmes », sauf que les défis sont **COLLECTIFS** !

Évolution de la part salariale dans le PIB en Belgique : la « place » des salariés est de moins en moins importante... Et c'est une tendance lourde...



Graphique réalisé par le GRESEA⁴

- Il y a un **oubli total du rôle économique et solidaire des prestations sociales**. En effet, la contraction budgétaire peut également mettre en péril la consommation des ménages aînés et les actions économiques et sociales des aînés – solidarité intrafamiliale et volontaire pour la société ainsi que les économies en services (ONE, aides familiales, gardes malades, cohésion sociale, etc.) bénéfiques aux budgets régionaux notamment, mais surtout à toutes les générations ;

³ Nous avons réalisé une étude spécifique afin de décoder les discours relatifs aux pensions, dans le numéro 57 de notre revue Balises, disponible en ligne : <https://www.eneo.be/balises/communication-et-publications/balises/balises-57.html>

⁴ <http://www.gresea.be/Septante-ans-de-distribution-conflictuelle-des-richesses-en-Belgique>

- Il y a également un oubli systématique d'informer qu'il n'y a pas une source, mais **DES sources de financement**. Il faut sortir de cette vision tronquée, car quand on observe l'évolution de la part salariale (ou le poids économique des salariés) dans le PIB, force est de constater que l'on passe de quelque 78% en 1945 à moins de 50% dans la dernière décennie. Pourquoi les autres sources de richesses ne contribueraient-elles pas aussi au bien-être des personnes ?

Soutenir et renforcer les pensions légales – et la protection sociale et les finances publiques de manière générale – permet de restaurer trois justices : sociale, fiscale et monétaire

La question est certes budgétaire, mais au fond, il s'agit avant tout d'un choix ou d'une **volonté politique**.

Pour nous, cette volonté doit être orientée vers la **réparation de trois injustices**. Le phénomène de repli sur soi – messages/comportements haineux –, les mouvements de contestations sociales et climatiques – marches climats, gilets jaunes, occupation de Wall Street, etc. – sont de plus en plus manifestes au niveau mondial.

Les gens commencent à être conscients de l'érosion des justices fondamentales : **sociale, fiscale et monétaire**. L'affaiblissement des pensions légales en fait partie.

L'injustice sociale

L'injustice dans le domaine social est à la fois vaste et profonde, et si on se focalise sur la protection sociale, on peut notamment pointer la présence des avantages extralégaux qui sont extrêmement développés en Belgique. Les conséquences sont multiples :

- Concernant les voitures de société : mobilité et pollution de l'air catastrophiques ;
- Manque à gagner pour les finances publiques et l'ONSS (moins de cotisations sociales);
- Renforcement des inégalités, notamment au détriment des femmes⁵ ;

L'injustice fiscale

La fraude fiscale est estimée à 6 ou 7% du PIB en Belgique, soit **35 milliards** d'euros perdus chaque année.

- Cette fraude est facilitée au niveau européen par le manque de volonté politique en matière de justice fiscale. On ne peut que déplorer les **disparités** nationales (28 états = 28 systèmes fiscaux) qui favorisent naturellement la concurrence fiscale entre les états membres de l'UE.

L'injustice monétaire

Sous le **système monétaire** actuel – création monétaire basée sur les dettes et les intérêts –, les États légalement imposés en Europe par le traité de Maastricht doivent emprunter de l'argent auprès des marchés financiers, qui empruntent à leur tour à la Banque Centrale européenne à un taux moindre.

La Belgique est tenue de payer des intérêts auprès des institutions privées, qui s'élèvent chaque année à +/- **10 milliards**. C'est une sorte de « transfert » de la part de l'état belge vers les institutions privées. Cette injustice concerne tous les citoyens belges d'aujourd'hui et de demain, car les générations futures devront continuer à payer les intérêts de la dette. Nos enfants portent ainsi les intérêts de la dette dès leur naissance...

On pourrait l'amoinrir en permettant aux États membres **d'emprunter directement (sans intérêt) à la BCE**. La **Banque d'investissement** pourrait également mettre en place un **fonds**

⁵ <https://socialsecurity.belgium.be/fr/publications/sd-worx-etude-remun>

environnemental/social pour les investissements/prestations au niveau européen ! C'est un **choix politique** positif. Mais pour le moment, on refuse de remettre en cause le système actuel basé sur les dettes/intérêts via les institutions privées.

Pouvoir monétaire aux mains des banques commerciales : Réserves fractionnaires⁶

Saviez-vous que ce sont les **banques commerciales** qui ont presque le **monopole** pour augmenter la masse monétaire ? Et c'est comme ça presque dans le monde entier... En effet, elles sont autorisées à « créer » de la monnaie, sous forme de prêt à un client en accordant des dettes avec intérêts. Il s'agit du système de « **réserves fractionnaires** ».

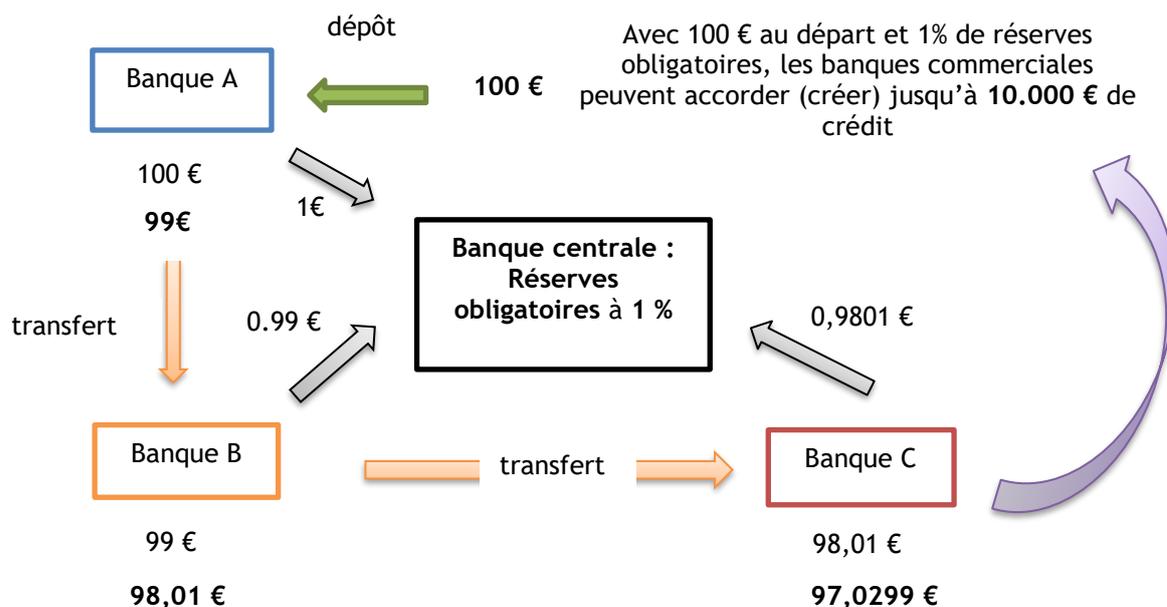


Schéma réalisé par Tsuneki Oonishi traduit/adapté par les auteurs⁷

Beaucoup de crédit... aux crédits !

- 1) Monsieur X possède 100 € et décide de déposer la somme auprès de la Banque A.
- 2) La Banque A doit déposer 1 € (1% de réserves obligatoires) auprès de la Banque centrale.
- 3) La Banque A peut prêter le reste, à savoir 99 €, et il y a toujours 100 € sur le compte de Monsieur X. La Banque A vient ainsi de « créer » 99 €.
- 4) Madame Y emprunte 99 € à la Banque A et doit transférer cette somme à la Banque B (le compte bancaire du fournisseur de son achat se trouve auprès de cette banque). La Banque B va à son tour déposer 1% de 99 €, soit 0,99 €, à la Banque centrale. La Banque B peut désormais prêter (« créer ») 98,01 €.
- 5) J'emprunte 98,01 € à la Banque B et elle transfère la somme à la Banque C (je dois effectuer un paiement à mon fournisseur qui détient un compte bancaire de la Banque C). La Banque C dépose 1% de 98,01 €, soit 0,9801 €, à la Banque centrale. La Banque C peut désormais prêter (« créer ») 97,299 €, etc.

⁶ https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/creation_monetaire_1.pdf

⁷ <https://www.fair-to.jp/blog/truth?categoryId=96053>

Ainsi, au départ de la somme de 100 €, les banques peuvent prêter (« créer ») jusqu'à 10.000 € (par souci de simplicité, l'exemple monte jusqu'à 294,0399 € dans le schéma, à savoir, 99 € + 98,01 € + 97,0299 €) étant donné le pourcentage de réserves obligatoires (fixé à 1% dans l'exemple).

Autrement dit, ce n'est pas parce que la Banque A prête 99 € à Madame Y que le compte bancaire de Monsieur X tombe subitement à 1 €. Le montant de 100 € sur son compte bancaire reste intact, car c'est la Banque A qui a « créé » 99 €, sur base du dépôt de départ (100 €) et du pourcentage de réserves obligatoires (1%).

« Intérêts » de la dette...

Chaque emprunteur à terme rembourse la somme empruntée. Madame Y rembourse 99 € plus les intérêts (on y revient) et il en est de même pour les autres emprunteurs : chacun rembourse la somme empruntée plus les intérêts. Ainsi, la somme totale « créée » de 9.900 € **disparaît** (puisque remboursée !) de la circulation monétaire, et il n'y a plus que les 100 euros déposés par Monsieur X à la Banque A.

Évidemment cette disparition drastique de la masse monétaire est unimaginable, car ce système de réserves fractionnaires s'opère pratiquement partout (aux États-Unis, au Japon, et évidemment dans l'UE), et les banques **doivent** continuer à prêter pour maintenir la circulation croissante.

Ce système est censé augmenter sans cesse la masse monétaire – trouver des emprunteurs –, car il y a des **intérêts** à rembourser. Ces intérêts ne sont que les dettes supplémentaires pour les emprunteurs, et pour les banques, il faut « justifier » la présence de ces nouvelles dettes. Comment ?

Imaginons que les intérêts sont fixés à 5% dans ce schéma, 5% de 10.000 € s'élève à 500 €. La seule solution pour éviter qu'il n'y ait ni de défaut de paiement parmi les emprunteurs ni d'impacts négatifs pour les banques, c'est que de **nouveaux emprunteurs** empruntent 500 € afin de faire correspondre la masse monétaire à la hauteur de crédit + intérêts à rembourser. Et ces nouveaux emprunteurs (de 500 €) auront eux aussi les intérêts à rembourser...

Nul n'est « épargné » par la dette...

Ce système **peut efficacement fonctionner dans un contexte socioéconomique où il y a de la croissance économique et une démographie soutenue** (un plus grand nombre de naissances que de décès) pour trouver de nouveaux emprunteurs, mais le problème ce qu'on n'est plus dans cette situation : dans le contexte socioéconomique actuel, on vit une stagnation économique et une faible natalité (notamment en Allemagne, en Italie, au Japon, etc.). **Il devient de plus en plus difficile** pour les banques de trouver de nouveaux emprunteurs pour assurer son mode de fonctionnement, à savoir, la croissance de la masse monétaire basée sur la dette.

Et le « prix » à payer afin de maintenir ce système monétaire est entre autres la financiarisation de l'économie et la surévaluation immobilière, car ce sont les seuls « endroits » où l'on peut continuer à prêter/bénéficier des intérêts. Le système **profite, assez logiquement, aux détenteurs de capitaux (spéculateurs) et/ou de biens immobiliers (multipropriétaires)**... Jusque quand cette situation va-t-elle tenir ? Eh non, elle a déjà « craqué » en 2008, mais cela n'a l'air ni de faire réfléchir ni de faire fléchir les décideurs politiques...

Et les États ne sont pas « épargnés » par ce cercle (désormais infernal) monétaire, car s'ils souhaitent emprunter – pour financer des infrastructures par exemple –, ce n'est pas via la Banque centrale, mais via les marchés financiers – en émettant les obligations – avec les intérêts fixés par ces marchés.

Cette **obligation d'emprunter auprès des marchés financiers** est inscrite dans les traités de l'Union européenne (art. 123 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne confirmant celui de Maastricht), et carrément inscrite dans la Constitution pour l'Allemagne...

Au fond, qu'est-ce qui « manque » réellement ?

- Manque de connaissances en matière sociale, environnementale, fiscale et monétaire. Si on ne connaît pas, on devient très facilement malléable, surtout si les fausses informations ou les vérités tronquées émanent des politiques et des « experts ». Il faut, par exemple, avoir le réflexe de pouvoir s'interroger et interpeller les politiques quand ils ne parlent que de dépenses. L'éducation permanente a une grande utilité/responsabilité à ce niveau-là afin de continuer à fournir les informations et à organiser des rencontres et des débats.
- Manque de réflexe « recette - dépense » : on ne parle que de dépense et jamais (ou très timidement) de recette.
- Manque de réflexe « richesse - redistribution » : quand on considère que les mesures sociales ne sont que des coûts à supporter et des économies à faire, on oublie qu'elles existent pour une raison de redistribution de la richesse (via la fiscalité et la sécurité sociale),
- Manque d'une économie réelle et saine (socialement et environnementalement) : création de valeurs réelles et échange de ces valeurs. Le rôle de l'argent consiste à assurer ces échanges, ni plus ni moins.
- Manque d'attitude proactive et valeurs positives. De dire par exemple que la réforme telle qu'elle est entamée était/est nécessaire parce que ça coûte de plus en plus cher, et ce sans proposer des mécanismes de refinancement alternatif, n'est ni proactif ni positif.

La « nécessité », ou l' « urgence », est créée politiquement afin de maintenir la structure socioéconomique devenue pourtant largement inégalitaire (même si la Belgique est relativement épargnée, grâce justement à la sécurité sociale), d'éviter de traiter des vraies nécessités et de l'urgence socioéconomique et environnementale.

Bon, c'est bien beau tout ça, mais quelles sont les solutions concrètes ?

Les solutions ne manquent pas, et nous espérons vivement qu'il y ait autant de volonté politique !

De manière globale, nous pouvons évoquer par exemple :

- Diminution (cibler et/ou rendre plus progressif) des avantages extralégaux (dont ceux des pensions complémentaires) ;
- Prélèvement plus équilibré des revenus – uniformiser/élargir l'assiette fiscale : CSG, cadastre des revenus⁸...un réel taxshift en somme !
- Réelle lutte contre la fraude/évasion fiscale (parquet européen, transparence des informations entre les États membres, et l'opportunisme fiscal (taxation des GAFA⁹, délocalisation, etc.)...
- Possibilité – sans modifier les traités – d'émettre des obligations (monnaies) d'État qui ne sont pas dépendantes des marchés financiers (ne laissant ni de dettes ni d'intérêts aux générations futures).

⁸ Analyse effectuée par notre nouveau Président Jean-Jacques Viseur : <https://www.eneo.be/a-propos/etudes-analyses/analyses/analyses-2015/financement-des-pensions-et-fiscalite.html>

⁹ Les GAFA sont les entreprises de commerce en ligne délocalisées.

Et voici quelques solutions plus ciblées pour les pensions légales en Belgique :

- Majorer les pensions minimum (harmoniser les montants entre les régimes en alignant progressivement vers ceux du régime secteur public) ;
- Relever le plafond salarial pour le calcul de pension (combiné avec restriction de recours au 2^e pilier) ;
- Réformer les cotisations sociales chez les indépendants (supprimer l'exonération de cotisation pour la tranche au-delà de 88119,8 € (2019) ;
- Majoration du droit minimum par année de travail (permet d'augmenter la pension au-delà des minima);
- Élargir le maintien des droits (pour les travailleurs à temps partiel) ;
- Restaurer le Bonus-pension (encourager les travailleurs âgés) ;
- Intégrer les critères de pénibilité pour les conditions d'âge ET pour le calcul avec une enveloppe budgétaire en conséquence ;
- Passer le taux isolé de 60 % à 75 % (pour tous les travailleurs) ;

Ces points ne sont ni arrêtés ni exclusifs. Énéo va continuer à discuter¹⁰ et à développer sa réflexion au sein de son groupe de travail sur la sécurité sociale.

Conclusion

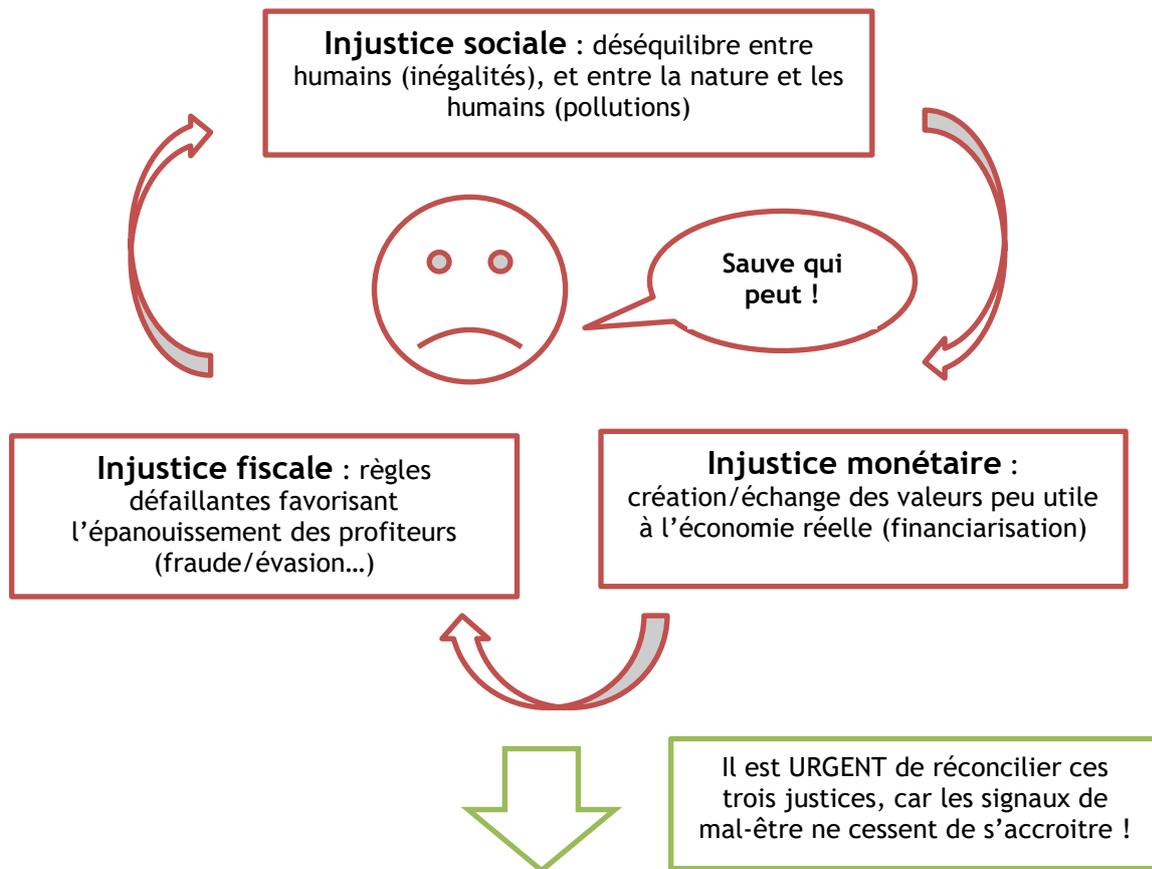
Nous avons tenté de démontrer que « le coût du vieillissement » existe surtout dans un contexte socioéconomique sans justice sociale, fiscale et monétaire. Voici l'essentiel de notre analyse :

- Le coût économique engendre le coût social et environnemental ;
- Le vieillissement est avant tout un phénomène démographique ;
- Les solutions proposées – sociale, fiscale et monétaire – concernent non seulement les pensions, mais aussi l'ensemble de la sécurité sociale – santé, chômage, accident/maladie, allocations familiales –, et pour les finances publiques en général – justice, infrastructures, éducation, environnement, aides sociales, etc. ;
- Nous sommes confrontés à trois injustices – sociale, fiscale et monétaire – et il est urgent de les restaurer ;
- Le fait de renforcer les pensions légales et la sécurité sociale participe à instaurer un cercle vertueux. Les discours alarmistes/culpabilisateurs ne font que maintenir les injustices

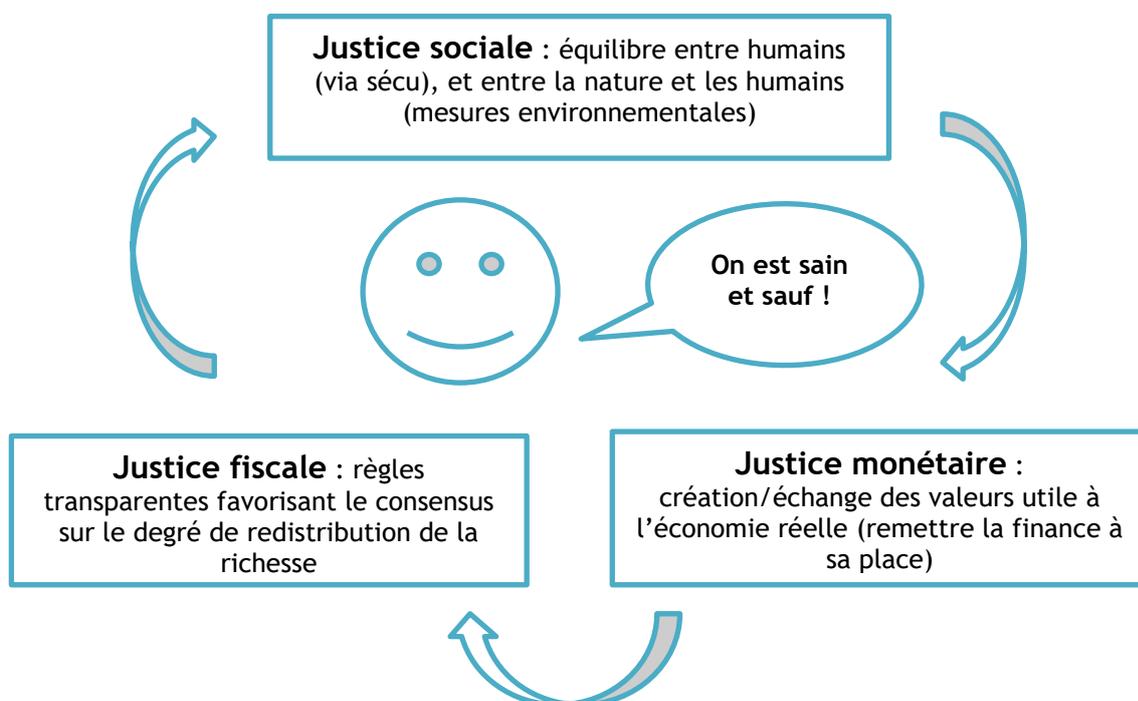
¹⁰ Par exemple sur les débats pour instaurer ou non le **revenu de base** en guise de complément à la pension et/ou à la Grapa (et non en supprimant « comme ça » le système actuel). Il est aussi nécessaire de penser au développement des fonds/allocations sociales au niveau européen pour une réalisation concrète de l'Europe sociale (soit par coopération renforcée soit par l'art 116 du TFUE permettant de détourner le principe de l'unanimité).

Et voici la conclusion visuelle en guise de synthèse :

Situation actuelle : cercle vicieux favorisant la frustration, le repli sur soi, les inégalités et l'affaiblissement de l'économie réelle



Vers la restauration des trois justices afin de (re)créer un cercle vertueux



Philippe Andrianne
Kusuto Naito

Pour citer cette analyse

Andrienne P., Naïto K. (2019), « Le coût du vieillissement : ce que cachent les chiffres », *Énéo Focus*, 2019/06.

Avertissement : Les analyses Énéo ont pour objectif d'enrichir une réflexion et/ou un débat à propos d'un thème donné. Elles ne proposent pas de positions avalisées par l'asbl et n'engagent que leur(s) auteur(e)(s).

Énéo, mouvement social des aînés asbl
Chaussée de Haecht 579 BP 40 – 1031 Schaerbeek - Belgique
e-mail : info@eneo.be – tél. : 00 32 2 246 46 73

En partenariat avec



Avec le soutien de